



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**LE 15 DÉCEMBRE 2022**

<p><b>Nombre de conseillers :</b> en exercice.....33 présents.....24 procurations.....5 absents.....4</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-deux, le QUINZE DÉCEMBRE, à vingt-et-une heures,</b></p> <p>Le conseil municipal de la commune de MONTMAGNY, légalement convoqué par courrier et par courriel le 08 décembre 2022, par affichage du 09 décembre 2022, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de Monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.</p>
---	--

*Réforme des règles de publicité : suppression du compte rendu des séances et création de la liste des délibérations.  
« Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu sommaire des séances du conseil municipal.  
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, sera affichée et publiée sur le site internet de la commune, dans les 7 jours suivant le conseil municipal ».*

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	
<b>DL2022-1512-075</b>	Approbation et autorisation de signature de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-076</b>	Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-077</b>	Créations, suppressions de postes et autorisation de recourir à du personnel contractuel	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-078</b>	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Grande Couronne	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-079</b>	Convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) de la Grande Couronne	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-080</b>	Indemnité forfaitaire pouvant être allouée en cas de fonctions essentiellement itinérantes	Adoptée à l'unanimité

<b>DL2022-1512-081</b>	Budget primitif 2023 : ouverture des crédits de dépenses d'investissement	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-082</b>	Budget primitif 2022 : décision modificative n°2	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-083</b>	Budget primitif 2023 : acomptes de subventions de fonctionnement	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-084</b>	Admission en non-valeur pour l'année 2022	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-085</b>	Admission en créances éteintes 2022	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-086</b>	Corrections sur exercices antérieurs – rattrapage d'amortissements	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-087</b>	Report de la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-088</b>	Approbation de la convention d'objectifs entre l'association Montmagny Sports et la commune de Montmagny au titre de l'année 2023	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-089</b>	Attribution d'une subvention à l'association Montmagny Football Club	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-090</b>	Approbation de la convention d'objectifs entre l'association Montmagny Football Club et la commune de Montmagny au titre de l'année 2023	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-091</b>	Convention avec le collège Maurice Utrillo pour la lutte contre le décrochage scolaire	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-092</b>	Approbation d'une convention relative à la mise en place d'un projet pédagogique et de médiation entre le collège Maurice Utrillo, le collège Nicolas Copernic, l'association Montmagny Football Club et la ville de Montmagny	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-093</b>	Mesures de responsabilisation : approbation de la convention avec le collège Nicolas Copernic et renouvellement de la convention avec le collège Maurice Utrillo	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-094</b>	Instauration de la commission municipale d'urbanisme	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-095</b>	Cession des parcelles cadastrées AC 660 et AC 661 à la société SPIRIT entreprises	Adoptée (1 contre)
<b>DL2022-1512-096</b>	Rapport annuel d'activité 2021 du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)	Adoptée à l'unanimité

<b>DL2022-1512-097</b>	Rapport annuel d'activité 2021 du syndicat des eaux Île-de-France (SEDIF)	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-098</b>	Signature d'un avenant n°5 de prorogation de la convention locale portant sur l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	Adoptée (1 contre)
<b>DL2022-1512-099</b>	Avis sur l'institution d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-100</b>	Mise en cessation d'activité de la Caisse des écoles et transfert de compétences à la ville de Montmagny	Adoptée (1 contre)
<b>DL2022-1512-101</b>	Participation aux projets de classes de découverte.	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-102</b>	Approbation des avenants à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales relatifs au bonus territoire convention territoriale globale pour les 4 établissements d'accueil du jeune enfant et le Relais petite enfance.	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-103</b>	Modification du règlement de fonctionnement du service petite enfance au 01/01/2023.	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-104</b>	Approbation de la convention d'objectifs entre l'association centre culturel ART'M et la commune de Montmagny au titre de l'année 2023	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-105</b>	Mutualisation du réseau communautaire de lecture publique, adoption de la convention pluriannuelle d'adhésion au "Pack lecture publique" 2023-2026	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-106</b>	Modification du règlement intérieur de la médiathèque Pergame	Adoptée à l'unanimité
<b>DL2022-1512-107</b>	Avis relatif à la demande de dérogation au repos dominical effectuée par le concessionnaire Citroën	Adoptée (4 abstentions)
<b>DL2022-1512-108</b>	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations	Adoptée à l'unanimité



Le Maire,  
Patrick FLOQUET.

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte-rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date où elles sont devenues exécutoires.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».